

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Séance du jeudi 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, à la mairie de Vieux-Rouen-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur BORGEO Bruno, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude BENOIT, Monsieur Gérard BRECQ, Monsieur Bruno BORGEO, Monsieur Christophe CHOQUART, Monsieur Vincent GENTY, Madame Nouara KASMI, Monsieur Alain LE GAC, Madame Valérie MACRÉ, Monsieur Rémi MERCIER, Madame Véronique PLUCHART-HEDIER et Monsieur Jean-Michel SUARD.

Étaient excusés : Monsieur Jérôme CHARLES, Madame Érika DUFOSSÉ, Monsieur Frédéric FOURNIER et Madame Julia WYGAS.

Secrétaire de séance : Madame Véronique PLUCHART-HEDIER.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 11 .

Date de la convocation : 7 janvier 2025 - Date d'affichage : 7 janvier 2025

**OBJET : Réserves à incendie : Choix du prestataire – Délibération 2025-01**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune se doit de se conformer aux nouvelles normes en ce qui concerne les réserves à incendie présentes sur son territoire. De ce fait, une consultation a été effectuée et 5 entreprises y ont répondu.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants avec leur pondération :

- ✓ Prix des prestations : 45 %
- ✓ Valeur technique de l'offre : 45 %
- ✓ Délais d'intervention et de réalisation : 10 %

Monsieur le Maire précise que les offres reçues ont été analysées par le maître d'œuvre Artémis.

Après lecture de l'analyse réalisée, il apparaît que la synthèse remise par l'entreprise SNTPB constitue l'offre la plus avantageuse avec un détail quantitatif estimatif (DQE) d'un montant de 182.724,76 € hors taxe.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour attribuer le marché à l'entreprise précitée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** l'analyse des offres présentées.

**DÉCIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise SNTPB.

**HABILITE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi que tous les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier (bons de commande, déclaration de sous-traitance, avenants, ...).

Pour extrait conforme, à Vieux-Rouen-sur-Bresle, le 16 janvier 2025



Le Maire,  
Bruno BORGEO